

OMPI



IPC/WG/8/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 septembre 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

**UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)**

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA CIB

Huitième session

Genève, 25 novembre – 5 décembre 2002

PROJET D'ORDRE DU JOUR

établi par le Secrétariat

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
Voir le présent document.
3. Rapport sur la huitième session du Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB
Voir le document IPC/REF/8/(rapport).
4. Demandes de révision de la CIB
Voir le document IPC/WG/8/2.
5. Élaboration des définitions relatives au classement
Voir le document IPC/WG/8/3 et les projets D.
6. Réaménagement des schémas généraux de sous-classe
Voir le document IPC/WG/8/4.

7. Vérification des notes et des renvois dans la CIB après sa réforme
Voir le document IPC/WG/8/5.
8. Conversion des schémas d'indexation en schémas de classement
Voir le document IPC/WG/7/7 et les projets H 001 à H 038.
9. Introduction de formules chimiques développées à titre d'exemples dans la couche électronique de la CIB
Voir le document IPC/WG/8/6.
10. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de la chimie
Voir le document IPC/WG/7/7 et les projets*
C 412, C 413, C 415, C 422.
11. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de l'électricité
Voir le document IPC/WG/7/7 et le projet*
C 410.
12. Projets de révision de la CIB relatifs au domaine de la mécanique
Voir le document IPC/WG/7/7 et les projets*
C 371, C 385(F), C 396(F), C 414(F), C 417.
13. Introduction de nouveaux mots clés et renvois indicatifs relatifs aux projets achevés
14. État d'avancement des travaux
15. Prochaine session du groupe de travail
16. Adoption du rapport de la session
17. Clôture de la session

La séance d'ouverture débutera le lundi 25 novembre 2002, à 10 heures, au siège de l'OMPI, 34, chemin des Colombettes à Genève (salle de conférences B).

[Fin du document]

* Les projets soulignés aux points 10, 11 et 12 ont priorité lors de la session.
(F) indique que seule la version française des modifications approuvées en anglais doit être examinée.